

MODALITES DE L'OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS OU EN NUMERAIRE

Le Directoire de Rexel a décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Rexel, qui se réunira le 16 mai 2012, la mise en distribution d'un dividende d'un montant de 0,65 euro par action.

Le Directoire de Rexel a également soumis à l'assemblée générale des actionnaires de Rexel une résolution en vue d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de Rexel.

Les actionnaires pourront exercer leur option du 24 mai 2012 (inclus) au 12 juin 2012 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés. En cas d'absence d'exercice de l'option avant le 12 juin 2012 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Chaque actionnaire ne pourra exercer l'option que pour la totalité du dividende pour lequel elle est offerte.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, correspondra à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse ayant précédé le jour de l'assemblée générale, diminué du montant net du dividende décidé par l'assemblée générale.

Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur, complété par une soule en espèces correspondant à la différence entre le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée et le prix de souscription du nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts de Rexel et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2012. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Rexel (FR0010451203 – RXL).

La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 24 mai 2012, la date d'arrêté (« *record date* ») étant fixée au 23 mai 2012. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option s'effectuera à partir du 25 juin 2012.

Avertissement

La présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi de l'article 13 et de l'Annexe III de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence de Rexel (disponible sur www.rexel.com).

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, la construction résidentielle et la construction tertiaire. Le Groupe est présent dans 37 pays, à travers un réseau d'environ 2 100 agences et emploie plus de 28 000 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 12,7 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et intégré dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, FTSE4Good, STOXX600 et ASPI Eurozone.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.rexel.com

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET
+33 1 42 85 76 12
mmaillet@rexel.com

Florence MEILHAC
+33 1 42 85 57 61
fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN
+33 1 42 85 76 28
plinage@rexel.com

Brunswick: Thomas KAMM
+33 1 53 96 83 92
tkamm@brunswickgroup.com